



## **Les questions à se poser : Choix du matériel le plus adapté à son utilisation**

### **PONT DE CHARGEMENT MANUEL**

- type de véhicule: camionnette, camion, véhicule à hayon, conteneur maritime, wagon
- charge du matériel à transporter
- différence de niveau entre le camion et le quai (dénivelé) : plus l'écart est important, plus le pont doit être long
- fréquence et intensité du trafic :

Pont mobile aluminium pour usage occasionnel à journalier : léger et facilement transportable

Pont robuste fixé au quai avec poignée: aluminium ou acier pour usage intense

Attention, dans cette application, le camion se trouve à distance du quai (prévoir empattement). Il subsiste donc de part et d'autre du pont un vide non couvert. Prévoir éventuellement un encastrement du pont dans le quai pour éviter les risques de chute (nous consulter).

- quel budget veut t'on prévoir et pour quelle durée d'utilisation

Options : butoirs de quais complémentaires, chariot de transbordement ou roulettes, articulation, équilibrage, pont coulissant sur rail pour desservir plusieurs postes de chargement.

#### **Rappels de sécurité :**

« **Les ponts de chargement doivent être conçus de telle façon que la pente en position de travail ne dépasse pas +/- 12.5 % (approximativement 7+/- 7°).** »  
(EN 1398 – § 6.1.1).

« **Les ponts de chargement doivent avoir une largeur supérieure d'au moins 700 mm à celle de la largeur de voie du chariot comme spécifiée dans le manuel du constructeur, avec une largeur minimale de 1250 mm.** » (EN 1398- § 6.1.3.1).

« Les ponts de chargement devant être portés pas un seul homme ne doivent pas peser plus de 300 N. Pour deux hommes, le poids maxi est de 600 N. Tous les ponts d'un poids supérieur à 600 N doivent être équipés de dispositifs permettant leur manutention avec des efforts inférieurs ç 300 N ou être pourvus de moyens permettant des mouvements sûrs par un équipement de manutention mécanique. » - EN 1398- § 6.2.2)

Extraits de recommandations de la CRAMM R223'

Pente maximale (compatible avec les appareils utilisés pour le chargement ou le déchargement)

- 4 % pour les chariots non motorisés (transpalettes manuels).
- 8 % pour les chariots automoteurs à conducteur accompagnant
- 10 % pour les chariots automoteurs à conducteur porté

« Les ponts de chargement doivent être conçus de façon à ne pas causer de risque de trébuchement dans l'aire de trafic de chargement. Les risques de trébuchement entre les ponts de chargement et les plateaux du véhicule qui peuvent survenir lorsque le plateau du véhicule est incliné par rapport à son axe longitudinal doivent être évités, par exemple au moyen d'une flexibilité en torsion suffisante de la rampe ajustable ; ou bien de lèvres pivotantes s'adaptant automatiquement à l'inclinaison latérale de la surface de chargement du véhicule  
(EN 1398 - § 6.1.5).

« Les ponts de chargement fixés au bord des quais et placés verticalement en position de repos doivent être équipés de dispositifs mécaniques fonctionnant et se déverrouillant automatiquement pour empêcher leur chute. » (EN 1398 – § 6.1.4)

Afin d'éviter tout départ intempestif du camion lors du chargement ou du déchargement, il est recommandé d'utiliser des cales de roues (Cf. : catalogue équipements d'entrepôt).